



Reims, le 04 janvier 2022

**Attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions des candidats à une commande au moins égale à 5 000 euros**  
(art. L.243-15, D.243-15 du CSS et D.725-22-5 du CRPM)

Demande d'attestation de fourniture de déclarations sociales légalement exigible lors de la conclusion d'un contrat et tous les six mois, jusqu'à la fin de l'exécution du contrat, dont l'objet porte sur une obligation d'un montant au moins égal à 5 000 euros en vue de l'exécution d'un travail, de la fourniture d'une prestation de services ou de l'accomplissement d'un acte de commerce

**Code de Sécurité 51K5MC3LBL**

Conformément à la législation, la validité de cette attestation et le détail des informations contenues doivent être contrôlés par le cocontractant. Pour cela, ce dernier dispose de plusieurs possibilités :

- Se connecter à [www.msa.fr/lfy/attestations-msa](http://www.msa.fr/lfy/attestations-msa),
- Contacter la MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE MARNE-ARDENNES-MEUSE

**En votre qualité d'employeur**

DENOMINATION SOCIALE : **WM PRESTA SEZANNE**

Adresse du siège social : CHE DES VIGNES  
51120 ALLEMANT

N° SIREN : 80045357300027

En votre qualité d'employeur, la présente attestation de fourniture des déclarations et de paiement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales, des contributions d'assurance chômage et des cotisations AGS, vous est délivrée :

- pour un effectif de 6 salarié(s) et une masse salariale de 11 365.96 euros,
- au titre du mois de décembre de l'année 2021
- et pour les établissements suivants :

Etablissements concernés	Numéro SIRET
WM PRESTA SEZANNE	80045357300027

**Délivrance de l'attestation de déclaration sociale**

Le Directeur Général, soussigné certifie, qu'au titre du (des) établissement(s) ci-dessus désigné(s), l'entreprise est à jour de ses obligations en matière de cotisations de Sécurité Sociale, d'Allocations Familiales, de contributions d'assurance chômage et de cotisations AGS à la date du 04/01/2022.

Fait à Reims, le 04/01/2022

Le Directeur Général de la MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE MARNE-ARDENNES-MEUSE

ou son délégataire

**La présente attestation ne préjuge pas de l'exactitude des bases sur lesquelles elle a été établie**